


Accusé de réception en préfecture	DEPARTEMENT DU NORD COMMUNE DE BONDUES
059-215900903-20100316-10-1-20-DE	
Date de signature : 23/03/2010	
Date de réception : 24/03/2010	
<p>Extrait du Registre des Délibérations Du Conseil Municipal</p>	

Le mardi 16 mars 2010 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 10 mars 2010 - Nombre de membres en exercice : 33

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mmes Christiane DECANTER, Pierrette MAILLARD, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Marguerite LEBLANC, M. Eric DESREUMAUX, Mme Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjoint au Maire, M. Etienne LEFEBVRE, Mmes Marie-Paule LEPERS, Danièle PETIT, M. Pierre BOURGOIS, Mmes Colette GRASER, Marie-France TAILLEFER, MM. Claude LAMARCO, Xavier BASSELET, Stéphane DELANNOY, Mmes Béatrice TONNEAU, Nathalie HERBAUX, M. Alexandre MEZIERE, Mme Martine SOINNE, MM. Yves ROOSES, Mario GONZALEZ, Mme Séverine BRUNEEL, M. Jean-Max LEFEBVRE

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : M. Pierre ZIMMERMANN (à Mme Christiane DECANTER), Mme Jeannine DELOMBAERDE (à M. Etienne LEFEBVRE), Mme Edith MINNE (à Mme Pierrette MAILLARD), Melle Juliette KOWALSKI (à Mme Marguerite LEBLANC)

Absents : M. Jean-Pierre LEMAI, M. Didier DUPE, M. Dominique SERGENT

N° 10-1-20

Jeunesse

Conseil Des Jeunes

Composition

Rapport de M. Eric DESREUMAUX
Adjoint au Maire

Conformément à l'article L 5211-49 du code général des Collectivités Territoriales et par délibération du 19 octobre 2004 (n° 04-7-5), un conseil des jeunes a été mis en place afin d'initier les jeunes Bonduois aux affaires publiques locales, de développer leur sens civique et leur envie de participer à la vie de la cité.

De nouvelles élections doivent intervenir prochainement et afin d'améliorer le fonctionnement du conseil, il vous est proposé de redéfinir les modalités de son organisation.

Les membres qui le composent sont :

- le Maire ou son représentant, qui le préside de droit ;
- 16 jeunes issus de 4 niveaux (4^{ème}, 3^{ème}, 2^{nde}, 1^{ère}), élus pour une durée de trois ans par l'ensemble des collégiens et des lycéens dont le domicile est situé sur la commune de BONDUES.

Y participent avec voix consultative :

- l'Adjoint chargé de la jeunesse,
- le responsable administratif du service jeunesse,
- 2 jeunes non scolarisés qui en feraient la demande auprès du service jeunesse au moment des élections.

Pour cela, il vous est demandé :

- de donner votre accord sur ce qui précède;
- de donner votre accord sur les objectifs et les modalités de fonctionnement dudit conseil tel que présenté dans le document joint;
- d'autoriser M. le Maire, en collaboration avec les Directeurs des établissements concernés, à organiser des élections afin de pourvoir les 16 sièges du conseil des jeunes.

<p>Travaux préparatoires CA du 2 mars 2010 Commission Générale du 9 mars 2010</p>

Le conseil
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil
Certifié conforme
Le Maire